



AMBASSADE DE FRANCE EN SUISSE  
SERVICE ÉCONOMIQUE

Veille de la situation économique et financière  
Du 15 au 26 janvier

Marchés

	Au 26/01	Var vs 12/01
EUR/CHF	1,1598	-1,7 %
USD/CHF	0,9337	-3,6 %
SMI	9.515,56	-0,3 %
Taux 10a	0,071 %	+6 pb

Données officielles (g.a.)

- Prix à la production déc. : + 0,5 %
- Prix à l'importation déc. : + 4,6 %

FISCALITE

**Consultation sur la mise en œuvre des recommandations formulées par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales en juillet 2016**

Le [projet](#) soumis à consultation- jusqu'au 24 avril 2018, portant sur les mesures « nécessaires » à la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du *Forum mondial* sur l'examen de phase 2 de la Suisse, propose :

- la conversion des actions au porteur en actions nominatives et un système de sanctions pour les cas dans lesquels des actionnaires violent leur obligation d'annoncer les ayants droit économiques ou dans lesquels des sociétés violent leur obligation de tenir des listes des actionnaires et des ayants droit économiques ;
- des dispositions sur la confidentialité des demandes d'assistance administrative ainsi que sur la capacité d'être partie à la procédure et d'ester en justice des personnes au sujet desquelles des renseignements sont réclamés en procédure d'assistance administrative.

Le projet qui sera préparé sur la base des résultats de la consultation « *traitera en outre de la problématique des données volées* ». Il est prévu que ce projet soit examiné par le Parlement fédéral lors de la session d'hiver 2018 (décembre), sachant que le prochain examen de la Suisse par le *Forum mondial* débutera au deuxième semestre 2018.

INNOVATION

**Intelligence Artificielle : UBS va ouvrir un centre d'innovation dans le Tessin**

La banque suisse UBS a annoncé l'installation d'un centre d'innovation à Manno, dans le Tessin. Le centre, qui devrait employer jusqu'à 80 personnes, sera dédié à l'intelligence artificielle. Le responsable du projet chez UBS a justifié le choix de la location par la proximité avec l'université de Lugano, qui possède déjà un institut de recherche sur l'intelligence artificielle et a lancé un Master dédié en 2017. L'objectif du centre d'innovation UBS sera d'étudier les potentialités de l'intelligence artificielle pour les activités de la banque.

## **Mobilité : l'ETHZ et plusieurs acteurs privés dont la CFF vont investir 100 millions CHF sur 10 ans pour dynamiser la recherche sur la mobilité**

Le directeur de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (ETHZ), le directeur de la compagnie des Chemins de fer fédéraux (CFF) et la Conseillère fédérale en charge des questions de transport, Doris Leuthard, ont présenté lors du Forum Economique Mondial à Davos l'« *Initiative Mobilité ETHZ* », portée par l'ETHZ et la CFF.

100 MCHF seront investis au cours des dix prochaines années afin de développer des solutions pour améliorer l'offre de transport et de logistique et renforcer la digitalisation et l'efficacité des infrastructures de transport suisses. Le projet sera financé pour moitié par l'ETHZ et pour moitié par plusieurs partenaires privés, dont la CFF. La Confédération ne participera pas financièrement au projet. Parmi les thèmes de recherche figureront notamment le pilotage automatique, les trains sans conducteurs et la mobilité de porte à porte.

En finançant un tel projet, l'ETHZ aspire à se positionner comme « *leader de la recherche sur la mobilité en Suisse et également au niveau mondial* ». L'objectif pour l'école est de renforcer la recherche et l'enseignement sur les thématiques de la mobilité. Plus de 20 groupes de recherche travaillent déjà sur des thématiques liées à la mobilité à l'ETHZ. Les fonds levés pour l'initiative permettront d'embaucher de 2 à 4 chercheurs ainsi que plusieurs doctorants et post-doctorants supplémentaires.

## **Transport ferroviaire de marchandises: signature d'une déclaration d'intention pour promouvoir les innovations techniques**

L'Office fédéral des transports, Cargo Forum Suisse (association professionnelle regroupant 90% du secteur du transport de marchandises suisse) et l'Union des transports publics (organisation faîtière du transport public en Suisse) ont signé une déclaration d'intention visant à promouvoir l'innovation dans le secteur du fret ferroviaire. La loi fédérale sur le transport, entrée en vigueur en 2016, permet désormais à la Confédération d'apporter un soutien financier aux innovations techniques dans le domaine du fret ferroviaire (jusqu'à 60% du coût imputable). La déclaration d'intention fixe notamment les objectifs suivants :

- De manière globale, rendre le transport par rail plus rapide, efficace et durable ;
- Répondre aux enjeux de la numérisation et de l'automatisation. Le secteur doit adapter son offre de transport et de logistique aux évolutions du marché, notamment en ce qui concerne la réduction des volumes et la demande accrue de flexibilité du transport. L'effort doit en particulier porter sur le trafic par wagons complets isolés, qui représente 70% du fret ferroviaire suisse. De nombreuses opérations sont pour l'instant effectuées de manière manuelle, ce qui représente des coûts importants ;
- Encourager l'automatisation du couplage, de l'essai des freins et du transport régional. Le soutien financier de la Confédération devra se porter en priorité sur ces trois domaines ;
- Encourager l'innovation dans les domaines de la télématique, du bogie et du freinage à disque ;

Il s'agit surtout de mieux exploiter et de diffuser les solutions existantes. Les cosignataires s'engagent à réaliser les investissements et élaborer les règles garantissant un accès non discriminatoire à ces technologies afin que leur mise en œuvre soit coordonnée et généralisée sur le réseau ferroviaire suisse.

## **Recherche et innovation : la Suisse et le Canada s'engagent à renforcer leur coopération**

Le conseiller fédéral en charge de l'économie, de la formation et de la recherche, Johann Schneider-Ammann, et le ministre canadien de l'Innovation, des sciences et du développement économique, Navdeep Bains, ont signé une déclaration commune sur la coopération en matière de recherche et d'innovation lors d'une rencontre le 25 janvier, en marge du Forum économique mondial à Davos.

Les présidents de swissuniversities, organisation faîtière des hautes écoles suisse, ainsi que des écoles polytechniques suisses, des recteurs d'université et des représentants d'organisations de financement de l'innovation en Suisse et au Canada s'étaient réunis en amont de cette rencontre pour discuter des partenariats existants et des pistes d'évolutions pour l'avenir.

La déclaration commune vise à renforcer la coopération entre les deux pays en matière de science, de technologie et d'innovation et à favoriser le partage des bonnes pratiques. La collaboration pourra entre autres prendre la forme d'échange d'informations, d'évènements organisés conjointement, de projets de recherche et de mobilité des chercheurs et d'universitaires. La collaboration scientifique est déjà relativement développée entre les deux pays. Entre 2013 et 2017, des chercheurs suisses travaillant sur 269 projets financés par le Fonds national suisse ont déclaré collaborer avec des chercheurs canadiens. Par ailleurs, 40 projets impliquant les deux pays sont financés par le programme Horizon 2020 de l'UE.

## **SECTEUR FINANCIER**

### **Fintech : le SFI a créé un groupe de travail sur la technologie « blockchain » et les ICOs**

En réponse à la [motion](#) PDC intitulée « *promouvoir la Suisse en tant que pôle mondial de la technologie blockchain* », le Conseil fédéral avait indiqué qu'un groupe de travail serait créé. Le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales SFI a confirmé la création de ce groupe de travail qui évaluera le cadre juridique relatif aux applications de la technologie « *blockchain* » spécifiques au secteur financier et se concentrera en particulier sur les « *Initial Coin Offerings* » (ICOs) ; il évaluera l'opportunité de prendre des mesures et présentera les possibilités d'action d'ici fin 2018. Les travaux seront dirigés par un comité de pilotage composé du secrétaire d'Etat du SFI, Jörg Gasser (direction), du directeur de l'Office fédéral de la justice (OFJ), Martin Dumermuth, et du directeur de la FINMA, Mark Branson. Le comité de pilotage collaborera étroitement avec les représentants de la branche.

Selon le communiqué du SFI, « *les travaux ont pour but d'accroître la sécurité juridique, de préserver l'intégrité de la place financière et de garantir une réglementation neutre en matière de technologie. Les clarifications du cadre réglementaire contribueront à maintenir l'attrait de la Suisse dans ce domaine* ».

### **Fintech : lancement d'un fond d'investissement en crypto-monnaies**

Crypto Finance, entreprise créée à Zoug à l'été 2017 en vue de proposer des investissements en crypto-monnaies, avait fait part de son intention de proposer deux fonds d'investissement. Le premier fonds d'investissement en crypto-monnaies a été créé et viserait, selon Bloomberg, à porter ses actifs sous gestion à 10 Mds USD d'ici fin janvier. Ce fonds négociable en bourse (ETF) reproduit un indice de crypto-monnaies créé par le groupe suisse d'infrastructures de marchés financiers SIX.

### **Fintech : interview d'un co-fondateur de l'entreprise suisse de crypto-monnaie Lykke**

Dans une interview accordée à l'AGEFI, l'un des quatre co-fondateurs de la jeune pousse zougoise de la crypto-monnaie Lykke, Richard Olsen :

- Décrit son entreprise (ayant réalisé plus de 9 MCHF de chiffre d'affaires en 2017) :
  - Lykke compte 50.000 clients utilisant ses crypto-portefeuilles qu'il compare à des « jumelles qui permettent de voir facilement sur la blockchain de combien de cryptomonnaies on dispose » et ayant la possibilité de recourir à sa crypto-bourse ;
  - Lykke vise à atteindre une « solidité industrielle » en rendant ses produits capables de communiquer « harmonieusement avec d'autres systèmes, y compris les systèmes financiers traditionnels » ;
  - Lykke a réalisé deux « initial coin offerings » (ICOs), l'une en septembre 2016 (1,16 MCHF), l'autre en février 2017 (2 MCHF) ;
  - Les 180 collaborateurs de Lykke – dont une grande partie travaillent sur une base contractuelle d'externalisation - sont répartis entre 25 pays dont 5 où l'entreprise compte une succursale : Singapour, le Royaume-Uni, le Mexique, les Etats-Unis, le Vanuatu et Chypre ;
  - Dans le canton de Zoug, Lykke compte quatre entités juridiques, en raison de la nécessité réglementaire de séparer ses activités (courtage, conseil etc.), y compris juridiquement.
  
- Présente sa vision de l'évolution à venir des crypto-monnaies, en particulier en Suisse:
  - La blockchain du Bitcoin serait un premier prototype « inefficace et elle sera très certainement remplacée par une blockchain beaucoup plus performante » (la part du Bitcoin dans la valorisation totale des cryptomonnaies a d'ores et déjà fortement diminué en 2017) ;
  - Les autorités suisses et zougaises seraient à l'écoute et auraient une relativement bonne compréhension de la blockchain, mais devraient être « plus rapides ».

Pour mémoire, entre Zurich et Zoug, des jeunes pousses de la cryptomonnaie se sont installées et constituent ce que le canton de Zoug qualifie de crypto-valley, où a notamment été développée la crypto-monnaie dite ether. D'importantes ICOs ont été lancées par des jeunes pousses ayant implanté une fondation dans le canton de Zoug, dont notamment la californienne Tezos (levée de 232 MUSD en juillet 2017) et l'israélienne Bancor (147 MUSD). La ville de Zoug permet, dans le cadre d'un projet en cours, les paiements en bitcoins à l'administration pour des transactions de moins de 200 CHF. Le cabinet de conseil MME, disposant d'entités à Zurich et à Zoug, propose des prestations sur l'économie numérique et en particulier les cryptomonnaies.

### **Banque : fusion des deux divisions régionales de gestion de fortune d'UBS en une division mondiale comptant près de 2.400 Mds CHF de patrimoine sous gestion**

Le groupe UBS a annoncé son intention de fusionner au 1<sup>er</sup> février ses divisions Wealth Management Americas et Wealth Management (division de gestion de fortune active hors de la région « Amériques ») pour constituer une nouvelle division dénommée Global Wealth Management comptant un total de 2.373 Mds CHF de patrimoine sous gestion<sup>1</sup>. Cette division sera co-dirigée par Tom Naratil et Martin Blessing et comptera l'ensemble des directeurs en charge de grandes régions du monde dans son comité exécutif, dont Christine Novakovic, en charge de la zone « Europe, Moyen-Orient et Afrique ». UBS vise à travers cette fusion à exploiter

---

<sup>1</sup> La présente veille emploie ce terme pour qualifier les actifs sous gestion s'agissant des activités de gestion de fortune, afin de les distinguer des actifs sous gestion en gestion d'actifs.

des rendements d'échelles croissants, en termes d'efficacité (notamment via la mise en commun de certaines fonctions de *middle* et *back-office*), de partage des bonnes pratiques, d'offre d'investissements et de service client.

En 2017, UBS a enregistré un résultat net en baisse à 1,2 Md CHF en raison du fort impact négatif de la fiscalité (-4,2 Mds CHF, essentiellement attribuable à la réforme fiscale adoptée aux Etats-Unis ayant entraîné une dépréciation de 2,87 Mds CHF de ses actifs d'impôts différés).

### **Banque : UBS Wealth Management prévoit d'acquérir en 2018 les activités de gestion de fortune de Nordea au Luxembourg**

La division de gestion de fortune du groupe UBS hors de la région « Amériques », UBS Wealth Management, a conclu un projet de transaction pour l'acquisition des activités de gestion de fortune de la succursale luxembourgeoise du groupe bancaire suédois Nordea. Les activités de gestion de fortune de Nordea au Luxembourg qu'UBS vise à acquérir en 2018 – suite à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires - représentent environ 13 Mds EUR de patrimoine sous gestion, le montant du projet de transaction n'ayant pas été révélé.

Pour mémoire, plusieurs dirigeants d'UBS Wealth Management avaient indiqué que cette division envisageait de petites acquisitions en Europe, ces propos ayant été confirmés dans la presse par le Directeur général du groupe UBS, Sergio Ermotti.

### **Suisse-Chine : Les grandes banques suisses font partie des banques internationales considérant que le conglomérat chinois HNA remplit leurs critères de base pour l'octroi de prêts**

Le conglomérat chinois HNA a indiqué avoir passé avec succès les contrôles relatifs à l'obligation de connaître l'identité de son client (« KYC ») ou de diligence interne appropriée de plusieurs banques internationales, UBS et Crédit Suisse faisant partie des quatre grands groupes cités (avec JPMorgan et Nomura).

En raison de ses difficultés de trésorerie, le groupe HNA aurait envisagé d'introduire en bourse ou de vendre le prestataire suisse de services pour compagnies aériennes et aéroports Swissport. HNA possède également des parts dans les sociétés suisses Gategroup, SR Technics et Dufry.

Pour mémoire, le groupe HNA avait réalisé en deux ans des acquisitions pour un montant avoisinant les 50 Mds USD et connaissait des difficultés de trésorerie en lien avec la dette qu'il avait accumulée (104 Mds USD fin 2016). Dans ce contexte plusieurs autorités de régulation étrangères s'étaient opposées à des projets d'acquisitions du groupe HNA en raison notamment du manque de transparence de son actionnariat ; la structure de celui-ci a été modifiée suite à la révélation en juillet 2017 de la détention de 71,9 % des parts du conglomérat HNA par douze membres de sa direction ; suite à cette révélation, de nombreuses banques étrangères ont soumis HNA à un examen approfondi. En outre, en juin 2017, l'autorité bancaire chinoise a ordonné - pour des raisons de prévention du risque systémique - à un groupe de banques chinoises d'évaluer leur exposition à des groupes effectuant des acquisitions à l'étranger dont le conglomérat HNA.

**Infrastructures routières : le Conseil Fédéral lance une consultation sur un projet d'investissements d'un montant de 13,474 Mds CHF d'ici 2030**

Le Conseil Fédéral a lancé une consultation sur un programme de travaux routiers pour un montant total de 13,474 Mds CHF d'ici 2030. La consultation court jusqu'au 30 avril 2018.

Le texte soumis à consultation vise à autoriser certains travaux routiers dès 2019 ainsi qu'à ouvrir les crédits nécessaires pour l'ensemble du programme. Le Conseil fédéral sollicite ainsi un crédit de 2,267 milliards de francs pour la réalisation des contournements de Lucerne et du Locle, l'extension du tronçon Rotsee – Buchrain et l'élimination du goulet d'étranglement dans le secteur de Crissier. Le reste du programme porte essentiellement sur les grandes villes et les principaux axes du pays, avec pour objectif de fluidifier le trafic et d'améliorer l'intégration des autoroutes dans leur environnement. Les projets urgents sont affectés à l'horizon de réalisation 2030, tandis que les autres sont assignés à l'horizon 2040. L'ensemble des projets envisagés d'ici 2040 représente un investissement total de 28,5 Mds CHF.

L'Office fédéral du développement territorial estime que près de 385 km, soit environ 20 % du réseau des routes nationales, seront régulièrement surchargés d'ici 2040, si aucun travail d'extension ou d'amélioration du réseau routier n'est entrepris.

**Energie : la commission du Conseil national examine une initiative parlementaire visant à encadrer l'acquisition d'infrastructures énergétiques suisses par des acheteurs domiciliés à l'étranger**

La commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a décidé le 23 janvier de donner suite à une initiative déposée par une conseillère nationale afin de soumettre les infrastructures énergétiques suisses – notamment les centrales hydrauliques et les réseaux de gaz et d'électricité – à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE ou « loi Koller »). L'objectif est de limiter les acquisitions d'infrastructures énergétiques par des acheteurs situés hors de Suisse. La commission « *estime qu'il est légitime de réfléchir au danger que pourrait représenter une mainmise étrangère sur des infrastructures d'une importance capitale pour l'approvisionnement de la Suisse en énergie* ». L'initiative doit maintenant être examinée par la commission compétente au sein du Conseil des Etats.

La LFAIE, adoptée en 1989, encadre l'acquisition d'immeubles sis en Suisse par des étrangers résidant hors de Suisse ou des personnes morales sans personnalité juridique dont le siège statutaire est situé hors de Suisse. La loi s'applique également aux personnes morales sans personnalité juridique qui ont leur siège en Suisse si des personnes résidant à l'étranger y occupent « *une position dominante* ».

[La loi](#) fixe la liste des motifs pour lesquels il est possible d'acquérir un immeuble en Suisse sans avoir à passer par une procédure d'autorisation, liste que les cantons peuvent étendre ou restreindre. Si l'achat ne correspond pas à l'un de ces motifs, il est soumis à autorisation d'une autorité cantonale dont la décision est susceptible de recours. L'autorisation doit impérativement être refusée notamment lorsque l'acquéreur a tenté de se soustraire à la procédure d'autorisation ou que l'« *acquisition est contraire aux intérêts supérieurs du pays* ».

Cette initiative intervient alors que certains exploitants d'infrastructures énergétiques en Suisse se trouvent dans une situation financière difficile. Le producteur et fournisseur d'électricité Alpiq, qui représente 24% des parts du marché suisse de l'approvisionnement électrique, a enregistré au 1<sup>er</sup> semestre 2017 une perte nette de 5 millions CHF pour le secteur électricité et a envisagé la vente d'une partie de ses centrales hydrauliques, avant d'y renoncer. Axpo (35% des parts de marché) est également en difficulté financière.

## **Electricité : Doris Leuthard annonce le calendrier de révision des lois fédérales sur l’approvisionnement en électricité et sur l’utilisation des forces hydrauliques**

Lors du 12<sup>e</sup> Congrès suisse de l’électricité, qui s’est tenu à Berne, la Conseillère fédérale pour l’environnement, les transports, l’énergie et la communication, Doris Leuthard, a fait un bilan de l’état du marché énergétique suisse et des mesures adoptées en 2017 et a annoncé les prochaines étapes législatives.

Le Conseil Fédéral soumettra à consultation fin 2018 un projet de révision de la loi fédérale sur l’approvisionnement en électricité. Le projet comportera entre autres des dispositions relatives au renforcement de la régulation Sunshine, qui permet de comparer les gestionnaires de réseau, à la tarification locale et à la régulation de la flexibilité. Le Département fédéral examine en ce moment un mécanisme de réserve stratégique destiné à compléter le système actuel, qui ne rémunère que l’énergie produite (« *Energy-only-market* »), en cas de crise énergétique. La Conseillère a cependant affirmé que la création d’un mécanisme de capacité en Suisse n’était pas nécessaire. Le projet de révision aura également pour objectif de poursuivre la libéralisation du marché de l’énergie suisse.

Le Conseil fédéral transmettra par ailleurs au Parlement avant l’été 2018 le projet définitif de réforme de la loi sur les forces hydrauliques, qui fixera le niveau maximal de la redevance hydraulique, versée par les centrales hydrauliques pour exploiter la ressource en eau, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le projet du Conseil Fédéral proposait de fixer le niveau maximum de la redevance à 80 CHF par kilowatt théorique (au lieu de 110 CHF à l’heure actuelle), à titre provisoire entre 2020 et 2022, puis mettre en place un modèle flexible, dans lequel le montant de la redevance serait pour partie indexé sur les prix du marché.

## **Agriculture : approbation de 3 nouvelles Indications géographiques protégées (IGP)**

L’Office fédéral de l’agriculture a enregistré trois nouvelles IGP suisses : l’*Appenzeller Mostbröckli*, l’*Appenzeller Pantli* et l’*Appenzeller Siedwurst*. Cela porte à 16 le nombre d’IGP inscrites en Suisse. Le registre comporte également 21 Appellations d’origine protégée (AOP). En vertu de l’accord sur la reconnaissance des AOP et IGP, annexé à l’accord agricole entre la Suisse et l’Union Européenne, ces IGP seront aussi reconnues dans l’UE.

Pour rappel, l’Office fédéral de l’agriculture a mis en place un groupe de travail conjoint avec la Conférence suisse des services de l’agriculture cantonaux, en charge de préparer le passage des labels Appellation d’origine contrôlée (AOC) aux labels AOP et IGP pour les vins suisses. La réforme a été annoncée pour 2021-2022.

## **Secteur pharmaceutique : Novartis finalise la reprise de l’entreprise française Advanced Accelerator Applications**

Le groupe pharmaceutique suisse Novartis a annoncé le succès de l’offre de rachat par sa filiale Novartis Groupe France SA de l’entreprise française Advanced Accelerator Applications (AAA). L’offre d’achat, d’un montant estimé à 3,9 Mds USD, avait été lancée en octobre 2017.

AAA est une entreprise radio pharmaceutique française spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de traitements dans le domaine de la médecine nucléaire moléculaire.

Cette acquisition permet à Novartis de renforcer son pôle oncologie, le dispositif de traitement Lutathera développé par AAA venant en complément des produits de diagnostics déjà développés par Novartis tels que NETSPOT/SOMAKIT et F-18 PET. AAA vient d’obtenir l’homologation par l’Agence sanitaire américaine (FDA) de Lutathera pour le traitement des tumeurs neuroendocrines gastro-entéro-pancréatiques opérables ou métastatiques, après avoir obtenu l’homologation de la Commission européenne fin septembre 2017. Lutathera constitue le premier

traitement par radiothérapie interne vectorisée approuvé par la FDA. L'étude de phase III a démontré une réduction de 79% de la progression de la maladie ou de décès chez les patients traités avec au Lutathera combiné à l'octreotide LAR par rapport à ceux traités avec ce dernier uniquement. AAA dispose également d'un produit expérimental en étude de phase I/II contre le cancer de la prostate.

## ACTUALITE POLITIQUE ET SOCIALE

### **Recul de l'immigration en Suisse**

Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, l'immigration est en recul en Suisse. Le solde migratoire (53 221) a en effet reculé de 11,7% en 2017 par rapport à 2016. Le recul est particulièrement marqué pour l'immigration nette en provenance des pays de l'UE/AELE (-20%).

Fin 2017, plus de 2 millions d'étrangers habitaient en Suisse de manière permanente, soit une hausse de 1,2% par rapport à décembre 2016. 68,5% d'entre eux étaient originaires d'un des pays de l'UE ou de l'AELE. A cela s'ajoutent 54 412 étrangers résidant de manière non permanente, un chiffre en hausse de 2,4% par rapport à 2016.

Les pays ayant le plus de ressortissants en Suisse (hors binationaux) sont l'Italie (319 367), l'Allemagne (307 785) et le Portugal (286 012). Les 151 405 résidents permanents français représentent quant à eux 6,4% de la population étrangère en Suisse ; la France enregistre la plus forte croissance du nombre de ressortissants (+4 212 entre 2016 et 2017).

Les principaux motifs exprimés d'immigration sont l'activité économique (46,7%), le regroupement familial (30,8%) et la formation (11,2%). Le taux de chômage des étrangers demeure cependant supérieur à celui des ressortissants suisses (6,1 contre 2,3%, pour une moyenne nationale à 3,3%).

Par ailleurs, 18 088 personnes ont demandé l'asile en Suisse en 2017, un chiffre en baisse par rapport à 2016 (- 35,5%). Le taux d'octroi de l'asile a quant à lui légèrement progressé (25,8% contre 22,7% en 2016). Depuis septembre 2015, la Suisse a accueilli 1 480 personnes dans le cadre du programme de relocalisation de l'UE. Elle devrait atteindre son quota, fixé à 1 500 personnes, en 2018.

La Suisse a en outre procédé à 44 173 naturalisations en 2017, en hausse par rapport à 2016 (41 127). La réforme du droit migratoire suisse visant à faciliter la naturalisation des étrangers de 3<sup>e</sup> génération, votée en 2017, entrera en vigueur mi-février 2018. Les immigrés de 3<sup>e</sup> génération de moins de 25 ans remplissant plusieurs conditions pourront demander leur naturalisation par une procédure simplifiée et moins coûteuse.

### **Immigration : lancement par l'UDC d'une initiative populaire pour dénoncer l'accord EU-Suisse sur la libre circulation des personnes**

L'Union démocratique du centre, premier parti politique en Suisse (29,4% des votes aux élections du Conseil National en 2015), a lancé une nouvelle initiative populaire « *pour une immigration contrôlée* » destinée à freiner l'immigration en Suisse. Le texte de l'initiative demande la dénonciation de l'accord de libre circulation des personnes conclu entre la Suisse et l'UE (ALCP), ainsi que la prohibition à l'avenir de tout accord qui contraindrait la politique migratoire suisse.

La chancellerie fédérale ayant décrété que l'initiative remplit les conditions légales formelles, la collecte des signatures va commencer. Si l'initiative récolte 100 000 signatures sous 18 mois, elle sera soumise au vote de la population suisse après examen parlementaire.



L'UDC avait déjà lancé une initiative « *contre l'immigration de masse* », inscrivant dans la constitution suisse la possibilité de fixer des contingents d'immigration, qui avait été approuvée par la population et qui est entrée en vigueur en 2014. L'initiative avait été mise en œuvre par plusieurs projets de loi du Conseil Fédéral, néanmoins jugés compatibles avec l'ALCP par le Conseil de l'UE.

### **Protection des données : la commission des institutions politiques du Conseil national demande une scission du projet de révision**

La Commission des institutions politiques du Conseil national a adopté une motion d'ordre demandant la scission en deux parties du projet de révision de la législation suisse relative à la protection des données. La première partie porterait sur les adaptations au droit européen et la deuxième partie sur les autres aspects de la révision du cadre législatif suisse. L'objectif est de cette requête est de procéder à la transposition du droit européen dans les temps.

Le Conseil Fédéral a transmis au Parlement en septembre 2017 un projet de révision de la législation suisse en matière de protection des données. La révision a pour objectif :

- d'adapter le cadre législatif « *au développement fulgurant des nouvelles technologies* », en assurant la protection des individus et la responsabilisation des acteurs en charge du traitement des données.
- de mettre le droit suisse en conformité avec le droit européen, en:
  - o transposant la directive UE 2016/680. La directive fait en effet partie de l'acquis communautaire pour Schengen et doit à ce titre être transposée en Suisse avant le 1er août 2018. Elle vise à protéger les données personnelles utilisées à des fins pénales ou de sécurité publique.
  - o mettant en œuvre des recommandations formulées en 2014 par l'UE lors de l'évaluation de la Suisse dans le cadre de l'accord d'association à Schengen. Il s'agit notamment de renforcer les pouvoirs du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence.
  - o rapprochant le droit suisse de la version amendée de la convention STE 108 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel.
  - o rapprochant le droit suisse du règlement UE 2016/679, qui deviendra la nouvelle référence pour l'appréciation par la Commission européenne du niveau de protection des données des pays tiers.

Cette révision est essentielle pour le maintien de la décision d'adéquation prise par la Commission Européenne le 26 juillet 2000.

### **Formation : 90,9% des jeunes sont diplômés du secondaire**

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié une analyse longitudinale sur la formation indiquant qu'à l'issue de leur scolarité obligatoire, 90,9% des jeunes ont obtenu un diplôme du secondaire entre l'âge de 15 et 25 ans. En 2011, le Conseil Fédéral et les cantons avaient fixé plusieurs objectifs communs en matière de formation, dont un taux de 95% de jeunes de 25 ans diplômés du secondaire.

- 65,2% des diplômes correspondant à une formation en apprentissage et 25,7% à la formation générale.
- L'étude met en avant des différences notables entre Suisses et étrangers :
  - o 94,0% pour les Suisses nés en Suisse ;
  - o 86,2% pour les étrangers nés en Suisse ;
  - o 72,5% pour les étrangers nés hors de Suisse.

- De même, il existe des différences notables entre les différents types d'agglomération et les cantons. Le taux est ainsi plus élevé en zone rurale (94,1%) que dans les grandes villes (86,5%). Le taux de diplômés en Suisse alémanique et romanche (92,7%) est plus élevé que dans le Tessin (87,9%) et en Suisse romande (86,4%).